

nous voulons qu'il en soit ainsi. Voici, en terminant, un extrait d'éditorial de la revue *Canadian Insurance*, numéro de mai 1961:

L'histoire montre qu'aucun pays, qu'aucun empire, n'a survécu lorsque 50 p. 100 du revenu de la population servaient à maintenir le gouvernement; or, le Canada n'est plus qu'à 10 p. 100 de cette tragique limite.

Cela doit servir d'avertissement à tous et qu'on commence donc à rechercher une orientation, une expansion véritables, une augmentation réelle du produit national brut. C'est à ce prix seulement que nous pouvons vraiment espérer atteindre de nobles objectifs du point de vue de la sécurité sociale et réaliser pour notre population un véritable progrès matériel.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, à mon sens, le présent budget repose essentiellement sur la thèse du ministre, selon laquelle les mesures qu'il nous propose ouvriront de nouveaux horizons aux producteurs canadiens. Il présente au moins trois mesures que les membres de l'opposition préconisent depuis bien longtemps. Depuis trois ans, j'ai essayé bien des fois de montrer au gouvernement les avantages qu'apporterait à l'industrie de l'automobile l'élimination de la taxe d'accise de 7½ p. 100, et je suis heureux de constater qu'on a enfin aboli cette taxe. En me reportant au hansard, j'aimerais reprendre certaines des observations que j'ai formulées là-dessus dès 1958. Voici ce que j'ai déclaré, comme l'atteste la page 1961 du hansard de cette année-là:

A mon avis, cette taxe de 7½ p. 100 sur les voitures particulières est une menace à l'embauchage régulier de milliers d'ouvriers canadiens. Je crois fermement que sa suppression fournirait plus d'emplois et plus de travail régulier que n'importe quelle autre mesure présentée jusqu'ici par le gouvernement en vue de réduire le chômage. C'est là une sérieuse menace à faire peser sur une industrie aussi vitale au bien-être de l'économie canadienne. La taxe d'accise rend instable cette industrie de première importance qui représente le gagne-pain d'un si grand nombre de gens, d'un bout à l'autre du Canada.

Les députés savent-ils que le septième de notre effectif ouvrier est à l'emploi de l'industrie de l'automobile, et je ne parle pas des stations-service qui vendent les produits nécessaires au fonctionnement des véhicules à moteur? Autrement dit, cette taxe est cause d'instabilité pour cet important groupe de Canadiens.

Les automobiles sont l'objet de tellement d'impôts fédéraux et provinciaux qu'il faudrait de longs calculs d'un groupe de cerveaux mécaniques, comme on les appelle, pour savoir exactement ce que représentent les impôts dans le coût d'une voiture.

Au cours de la même année, alors que je parlais de la loi sur la taxe d'accise, j'ai fait les remarques suivantes qu'on relève à la page 3014:

Monsieur l'Orateur, ce bill n'ayant pas l'approbation de ce que je crois être la grande majorité des Canadiens, qui s'attendaient vraiment à l'élimination de la taxe d'accise sur les automobiles...

J'ai alors proposé l'amendement suivant:

Que ce bill ne soit pas lu pour la 2^e fois tant qu'on n'aura pas examiné de nouveau l'à-propos de supprimer ou de réduire la taxe d'accise sur les automobiles.

Bien entendu, comme il fallait s'y attendre, l'amendement a été défait par la forte majorité des tenants du gouvernement. Puis le 14 avril de l'année suivante, j'ai formulé la déclaration suivante, comme en fait foi la page 2821 du hansard:

Le ministre se rend-il compte que de nos jours l'automobiliste est de beaucoup celui qui a le plus à souffrir des taxes au Canada? S'il s'en rend compte, il ne s'est pas arrêté à considérer les avantages qu'entraînerait la suppression de cette taxe qui, en plus de soulager tant soit peu l'acheteur éventuel d'une voiture comme il le mérite, stimulerait les ventes et créerait plus d'emplois, non seulement dans les usines d'automobiles, mais aussi dans les mines de fer, les houillères, les mines de nickel et les usines d'aluminium qui sont présentement dans le marasme, les industries du textile et quantité d'autres fournisseurs de matériaux qu'il serait trop long d'énumérer.

En 1960, au cours du débat suscité par la loi sur la taxe d'accise, j'ai de nouveau soulevé la question dans les termes suivants:

J'aimerais porter à l'attention du ministre des Finances ce qu'on a répété bien des fois dans cette enceinte: la taxe de 7½ p. 100 imposée sur les automobiles est une injustice et elle constitue une menace à la situation de l'embauche au sein de l'industrie, qui est déjà en péril.

Le 10 mars 1961, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai posé au ministre la question suivante:

Elle se rattache à la taxe de vente de 3 p. 100 imposée par le gouvernement de l'Ontario, taxe qui augmenterait les frais de livraison au détail des voitures de tourisme, déjà grevées d'une taxe de vente fédérale de 11 p. 100 et d'une taxe d'accise de 7½ p. 100. Le ministre peut-il nous dire si l'on songe à éliminer ou à réduire la taxe d'accise sur les automobiles?

Après plusieurs interruptions de la part des députés, le ministre a fait la réponse suivante que je cite:

Monsieur l'Orateur, comme par le passé, le gouvernement va essayer encore de réparer tout le mal causé à cette industrie et à bien d'autres par l'ancien gouvernement dans lequel l'honorable député s'est tant fait valoir.

Je ne pense pas que cette réponse ait réussi à impressionner qui que ce soit. Elle ne m'en a certes pas imposé.

Encore une fois, parlant de la taxe d'accise, j'ai tenu les propos suivants qui sont consignés à la page 3044:

L'abolition de la taxe d'accise sur les voitures de tourisme est nécessaire pour aider l'industrie canadienne de l'automobile à lutter contre les ventes croissantes des voitures européennes, et elle permettrait aux usines canadiennes de voitures de tourisme de continuer à prendre de l'expansion. Mais, monsieur l'Orateur, en plus de tous les faits et les chiffres que j'ai cités, la taxe d'accise est injuste, car l'automobile est le seul bien de consommation important encore assujéti à un impôt